



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 3 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2025-078

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

**BUDGET DE VALORISATION
DES EAUX TRAITÉES
EN SORTIE DE STATION
D'ÉPURATION
(VETSSE)**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 3 juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par Mme Catherine Gossard, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Henry Hippolyte, M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, Mme Brigitte Cadet par Mme Danila Bègue, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Pamela Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe et Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe à 17h13.

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau, maire de 17h46 à 17h48 (affaires n^{os} 2025-077 à 2025-079).

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 mai 2025.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 4 juin 2025.

LE MAIRE



Annick Le Toullec

Pour le Maire
L'Adjointe déléguée
ANNICK LE TOULLEC

Affaire n° 2025-078

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION (VETSSE)

Départ de M. le Maire, après débats et au moment du vote, de 17h46 à 17h48.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif ;

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Comptable public ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la désignation de madame Annick Le Toullec, 1^{ère} adjointe, pour présider l'assemblée à l'occasion du vote du compte administratif ;

Considérant que le compte administratif est identique au compte de gestion dressé par le Comptable public ;

Considérant les motifs exposés au conseil municipal et après débat, hors de la présence de M. le Maire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 21 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le Compte administratif 2024 du Budget annexe de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration ;

Article 2 : d'arrêter le montant des restes à réaliser à en investissement comme suit :

- en dépenses : 328 649,47 € ;
- en recettes : 563 054,44 € ;

Article 3 : d'arrêter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

- en fonctionnement :



- résultat de l'exercice : + 23 317,42 € ;
- résultat de clôture : + 23 317,42 € ;
- en investissement :
 - résultat de l'exercice : 12 119,21 € (pas de mouvements) ;
 - résultat intermédiaire : + 83 462,24 € (ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 001, sur l'exercice 2025) ;
 - résultat de clôture : excédent 317 867,68 € ;

Article 4 : de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 23 317,42 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2025 ;

Article 5 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



A. de Loulle

Pour le Maire
Adjointe déléguée

Annick LE TOULLEC

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION (VETSSE)

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le compte administratif du budget de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration pour l'exercice 2024.

LES RÉSULTATS

Compte tenu des réalisations en dépenses et en recettes et de la reprise de l'excédent antérieur reporté, il résulte pour l'année 2024 les éléments ci-après :

En investissement, le résultat de l'exercice est de 12 119,21 €. Une fois pris en compte l'excédent reporté (71 343,03 €) et les restes à réaliser (563 054,44 € en recettes et 328 649,47 € en dépenses), la section présente un résultat de clôture de 317 867,68 €.

En fonctionnement, le résultat de l'exercice est de 0 € (pas de mouvement en 2024). Une fois pris en compte l'excédent reporté (23 317,42 €) le résultat de clôture présente un excédent de 23 317,42 €, qu'il convient d'affecter à la section de fonctionnement.

L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement. Il est donc proposé au conseil municipal de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 23 317,42 € au niveau de la section de fonctionnement.

Ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration ;
- d'arrêter les restes à réaliser en investissement comme suit :
 - en dépenses : 328 649,47 € ;
 - en recettes : 563 054,44 € ;
- d'arrêter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :
 - en fonctionnement :
 - résultat de l'exercice : + 23 317,42 € ;
 - résultat de clôture : + 23 317,42 € ;
 - en investissement :

- résultat de l'exercice : 12 119,21 € (pas de mouvements) ;
 - résultat intermédiaire : +83 462,24 € (ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 001, sur l'exercice 2025) ;
 - résultat de clôture : excédent de 317 867,68 €.
-
- de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 23 317,42 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2025 ;
 - d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION (VETSSE)

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ANNEXE DÉTAILLÉE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le service VETSSE, destiné à l'arrosage des espaces verts et aux usages industriels, a été créé sous la forme d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) par délibération du 5 avril 2016 (affaire n° 2016-052).

Accompagnée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la Collectivité avait prévu d'inclure, outre l'exploitation et le développement des installations, les travaux relatifs à la construction des infrastructures dans le périmètre d'une délégation de service public sous forme de concession (affaire n° 2016-121).

Dans ce contexte, le conseil municipal a approuvé en 2017 le versement d'une subvention d'équipement (affaire n° 2017-062 du 06/06/2017) et d'une subvention de fonctionnement (affaire n° 2017/143 du 05/12/2017) afin de supporter les dépenses de préfiguration du projet.

En février 2018, le Préfet a pris un arrêté n° 2018-181/SG/DRECV portant autorisation du projet de réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, au titre du Code de l'Environnement. Cependant, cette autorisation était assortie de dispositions techniques (distance de 5 mètres par rapport aux voies de circulation) mettant en péril sa pertinence et sa viabilité économique et rendant impossible le déploiement du projet.

Il n'y a donc pas eu d'opération sur le budget depuis 2018.

Pour rappel, le process proposé par la Ville est basé sur un traitement par osmose inverse, technologie garantissant une grande qualité de l'eau.

La Ville, soutenue dans sa démarche par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ecocité et ses membres, poursuit les discussions avec les services instructeurs locaux et les ministères de la Transition Ecologique et de la Santé afin de faire évoluer la réglementation, cette dernière ne prenant pas en compte la qualité de l'eau traitée. En parallèle, une demande de dérogation nationale a été faite auprès du Premier ministre par courrier du 23 décembre 2020, cosignée par le Président du Territoire de la Côte Ouest, le Président du GIP et le Maire de la Commune du Port.

Les épisodes de sécheresse survenus en France Métropolitaine ont questionné sur le bon usage et la juste répartition de la ressource en eau. Le gouvernement s'est engagé, au travers des 53 mesures du Plan Eau publié en mars 2023, à encourager les usages d'eaux non conventionnels, incluant la réutilisation des eaux usées.

Des assouplissements réglementaires sont ainsi intervenus par arrêté ministériel du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts. Ces assouplissements permettent aujourd'hui à la Ville d'envisager la reprise du projet.



Au préalable, elle devra déposer une nouvelle demande d'autorisation préfectorale conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 décembre 2023 mais également, mettre à jour les données techniques et économiques du projet par le biais d'une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage estimée à 390 000 € HT qui sera lancée en 2024.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année (titres et mandats émis) ainsi que la reprise de l'excédent reporté.

Chapitre	Total budget	Réalisation	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	18 317,42	-	-
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	-	0 %

Dépenses	23 317,42	-	0,0%
-----------------	------------------	----------	-------------

Chapitre	Total budget	Réalisation	Taux de réalisation
77 – Produits exceptionnels			0 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté	23 317,42		0,0%

Recettes	23 317,42	-	0,0%
-----------------	------------------	----------	-------------

En fonctionnement, les recettes (23 317,42 €) correspondent à l'excédent reporté de 2023.

■ Le résultat se décline de la façon suivante :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
0,00	0,00	0,00	Résultat de l'exercice
0,00	23 317,42	23 317,42	Reprise du résultat reporté
0,00	23 317,42	23 317,42	Résultat de clôture

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année (mandats et titres émis) ainsi que les restes à réaliser (RAR) :

Chapitre	Total budget	Total réalisation	Taux de réalisation
20 - Immobilisations Incorporelles	401 193,03	1 352,29	0,3 %

Dépenses	401 193,03	1 352,29	0,3 %
-----------------	-------------------	-----------------	--------------

Chapitre	Total budget	Total réalisation	Taux de réalisation
13 - Subventions d'investissement	329 850,00	13 471,50	3,4 %-
001 - Résultat d'investissement reporté	71 343,03	71 343,03	100%

Recettes	401 193,03	84 814,53	21.1%
-----------------	-------------------	------------------	--------------

Sur l'exercice, on ne constate pas de mouvements, en recettes comme en dépenses.

Les restes à réaliser concernent :

- en dépenses : le solde restant sur le marché de maîtrise d'œuvre 328 649,47 € ;
- en recettes : le solde de la subvention d'investissement votée par la collectivité soit 563 054,44 €.

■ Le résultat se décline de la façon suivante :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
1 352,29	13 471,50	12 119,21	Résultat de l'exercice
	71 343,03	71 343,03	Reprise du résultat antérieur reporté
1 352,29	84 814,53	83 462,24	Résultat intermédiaire de clôture
328 649,47	563 054,44	234 404,97	Restes à réaliser
330 001,76	647 868,97	317 867,21	Résultat définitif